

Huissier audiencier, un métier à proprement parler?

Par **Jlu**, le **03/11/2015** à **19:23**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si la fonction d'huissier audiencier existe.

J'ai lu plusieurs articles se contredisant, alors est-ce qu'il s'agit d'un métier à proprement parler ou est-ce seulement l'une des possibles fonctions d'un huissier de justice.

Enfin peut-on être QUE huissier audiencier?

Si vous allez sur le site du ministère de la justice, il est présentée la fonction d'huissier de justice mais aussi celle d'huissier audiencier. Certes il est précisé que l'huissier audiencier est un huissier de justice mais la dernière phrase de l'article est "l'huissier de justice est ensuite nommé audiencier...".

Donc Est-ce simplement la même formation ou faut-il nécessairement avoir exercé pendant un temps la fonction d'huissier de justice pour ensuite devenir uniquement huissier audiencier? Les missions de l'huissier audiencier m'intéressent vraiment contrairement à celles d'huissier de justice.

Merci pour vos réponses =)

Par **Yoh22**, le **03/11/2015** à **19:54**

Bonsoir j'ai juste tapé huissier audiencier et j'ai cliqué sur le premier lien :

www.metiers.justice.gouv.fr/la-justice-hors-de-la-fonction-publique-12684/huissier-audiencier-26857.html

Tout est précisé :) et ça répond à vos questions. ;)

Par **Jlu**, le **03/11/2015** à **21:01**

Oui je parlais bien de ce lien là =)

Mais pourquoi le détacher de l'huissier de justice si il s'agit de la même fonction?

Justement ce sont ses missions précisément qui m'intéressent mais vraiment pas celles d'huissier de justice (saisie des biens etc).

Bon il est effectivement clairement écrit que l'huissier audiencier est huissier de justice mais je me demandais si il était possible de ne faire QUE de l'audience...

Par **Yoh22**, le **03/11/2015** à **23:55**

alors d'après ce que j'ai compris et rechercher c'est bien deux branches différentes mais elles restent liées par la fonction d'huissier. C'est à dire en gros pour faire ce poste il faut obligatoirement être nommé huissier de justice donc faire le parcours (master 1 concours école stage en office et donc le travail d'un huissier) ensuite c'est là que les informations manquent un peu on dit bien qu'en gros c'est le président d'une juridiction civile ou pénale (T.I TGI ...) qui nomme l'huissier audiencier de son secteur. Donc est-ce que c'est à l'huissier de faire une demande pour être audiencier ? Quelles sont les conditions d'accès ? Quelle est la procédure à suivre ? Ça reste flou je vais continuer d'explorer un peu et si j'ai des informations je posterai ça ici. :)

Mais sinon pour répondre de façon plus générale, non il semblerait donc que cela ne soit pas possible de faire que audiencier.

Par **Yoh22**, le **04/11/2015** à **00:09**

Je me permet un double post en effet je tombe sur pas mal de sites disant qu'un huissier audiencier n'a pas besoin de formation d'huissier et qu'avec un bac cela serait suffisant. Au pire je serai vous je m'adresserai directement à un huissier ou à un tribunal voir sinon carrément l'école des huissiers ils pourront vous dire exactement de ce qu'il faut faire. Je pense téléphoner demain car c'est vrai que je ne connaissais pas ce métier et c'est toujours intéressant de connaître toutes les voies qui peuvent s'offrir à nous. Bonne continuation.

Par **Jlu**, le **04/11/2015** à **01:01**

Merci beaucoup pour toutes vos recherches. Certains points restent assez flous et ne semblent pas être disponibles sur le net donc effectivement le plus judicieux reste d'aller chercher les informations à la source.

Si cela vous intéresse, je posterai ici les nouvelles informations (même auprès des intervenants à la fac je pense pouvoir trouver des réponses).

Merci encore et bonne continuation à vous =)